

MOTION INTERSYNDICALE FORMATION SPÉCIALISÉE DU BAS-RHIN

L'actualité récente montre qu'en matière de conditions de travail, la situation se dégrade et la souffrance se généralise. L'Observatoire Interne ne fait que le confirmer, si tant est que nous ayons besoin d'une confirmation tant les faits sont indéniables :

- restructurations permanentes
- suppressions d'effectifs depuis plus d'une décennie
- pression accrue et non avouée sur les objectifs et les résultats
- méthodes de travail et des procédures évoluant sans cesse
- pratiques managériales toxiques et démobilisatrices
- déshumanisation, perte de sens
- ...

Cette liste non exhaustive illustre le quotidien des agents depuis des années.

Qu'attendez-vous pour agir ????

Les fiches de signalement individuelles et collectives se multiplient dans le département.

Cela vous inquiète-t-il autant que nous ?

Au vu du peu d'actions entreprises et de l'absence totale d'amélioration nous ne pouvons qu'en douter.

Mettre en œuvre des actions pour enrayer la dégradation continue des conditions de travail des agents doit être votre priorité absolue.

Nous attendons désormais des mesures concrètes qui passent aussi, ne vous en déplaise, par des recrutements nécessaires, en agents mais aussi en acteurs de prévention. 1 seul médecin du travail pour notre direction, c'est indispensable mais en aucun cas suffisant!

Depuis trop longtemps nous entendons pour seule réponse à nos alertes : « on écoute, on entend, on est attentif ». En revanche sur le terrain rien ne change. L'analyse que nous en faisons n'est semblait-il pas partagée par l'ensemble de la chaîne de commandement!

Cela a assez duré! Nous exigeons des actes dès maintenant et nous vous rappelons que votre responsabilité pénale peut être engagée en matière de santé et sécurité des agents.

Nous interpellons les élus de la Formation Spécialisé de Réseau et de la Formation Spécialisée Ministérielle dès la sortie de cette instance.

Les élus de la Formation Spécialisée du CSAL de la DRFIP 67 demandent officiellement la réunion d'une Formation Spécialisée pour le traitement de toutes les fiches de signalement collectives, en présence de tous les acteurs de prévention.